

CONVENTION DE TRANSFERT (VENTES ET DONNS)

M / Mme / Dr / Prof.....(insérer le NOM),
de l'institution/la société.....

(insérer le NOM et l'ADRESSE de l'INSTITUTION / la SOCIETE si applicable), ci-après
dénommé le 'fournisseur', déclare avoir vendu / donné à

M / Mme / Dr / Prof.....(insérer le NOM),
de l'institution/la société.....

insérer le NOM et l'ADRESSE de l'INSTITUTION / la SOCIETE si applicable), ci-après
dénommé le 'preneur', la ressource suivante:

RESSOURCE VENDUE/DONNÉE:

DESCRIPTION DE LA RESSOURCE:

CONDITION(S) LIÉES AU TRANSFERT DE LA RESSOURCE:

Contribution financière associée au transfert de la ressource:.....(insérer le PRIX en euros).

Convention de transfert faite à.....(insérer le NOM de la VILLE)
le..... (insérer la DATE).

Signature du fournisseur

Signature du preneur

PS: Cette convention de transfert standard peut être gratuitement téléchargée à partir du site www.ooverlab.com. Elle consiste en un accord qui lie uniquement le fournisseur et le preneur d'une ressource scientifique. Les gestionnaires d'Ooverlab ne seront en aucun cas responsable en cas de dommages résultants de l'usage ou du caractère incomplet voire inapproprié de la présente convention.

TRANSFER CONVENTION (RENTALS)

M / Mme / Dr / Prof.....(insérer le NOM),
de l'institution/la société.....
.....

(insérer le NOM et l'ADRESSE de l'INSTITUTION / la SOCIETE si applicable), ci-après
dénommé le 'fournisseur', déclare avoir vendu / donné à

M / Mme / Dr / Prof.....(insérer NOM),
de l'institution/la société.....
.....

insérer le NOM et l'ADRESSE de l'INSTITUTION / la SOCIETE si applicable), ci-après
dénommé le 'preneur', la ressource suivante:

RESSOURCE LOUÉE:

DESCRIPTION DE LA RESSOURCE:

REMARQUE(S) CONCERNANT L'ÉTAT DE LA RESSOURCE:

Cette convention est valide pour la période du.....(insérer la DATE) à
(insérer l'HEURE) au.....(insérer la DATE) à.....(insérer l'HEURE). La
contribution financière associée au transfert est de:.....(insérer le PRIX en euros). La
caution associée au transfert est de:.....(insérer le PRIX en euros). Le preneur recevra sa
caution de retour dès que la ressource aura été retournée au fournisseur. Le fournisseur peut
garder une partie ou toute la caution afin de réparer les dommages réalisés par le preneur sur
la ressource louée.

CONDITIONS DE LOCATION DE LA RESSOURCE

1. Le preneur s'engage à être le seul utilisateur de la ressource. Le preneur n'est pas autorisé à prêter, louer ou vendre la ressource à un tiers.
2. Le preneur s'engage à utiliser la ressource louée avec soin et de manière appropriée. Il doit prendre toutes les précautions raisonnables pour éviter d'endommager la ressource.
3. Le preneur n'est pas autorisé à changer partiellement ou totalement l'organisation ou l'aspect de la ressource louée sans obtenir au préalable une autorisation écrite du fournisseur.
4. Le preneur ne peut utiliser la ressource louée que dans le cadre strict d'activités légales.
5. Le preneur doit utiliser la ressource louée de manière à ne causer aucun dommage à d'autres personnes ou à l'environnement.
6. Le preneur reconnaît avoir accepté la ressource louée en ordre de fonctionnement sans déficiences visibles après un examen attentif à part celles mentionnées dans le cadre 'Remarque(s) concernant l'état de la ressource' de la présente convention de transfert. Ce cadre doit être rempli par les deux parties (le fournisseur et le preneur) durant une pré-inspection et les remarques qu'il contient peuvent être appuyé par des photographies ou des vidéos. Une inspection finale jointe réalisée par les deux parties permettra de vérifier qu'aucun dommage à la ressource louée n'a été fait durant la période de location. Cette inspection finale devra avoir lieu le jour durant lequel la ressource louée est rendue au fournisseur.
7. Le preneur ne peut ni prétendre à une réduction sur le prix de la location ni annuler la location en cas d'usage limité de la ressource à moins que cet usage limité découle d'une négligence grave du fournisseur ou d'un défaut lié à la ressource dont le fournisseur était conscient au moment d'écrire la présente convention de transfert.
8. Le preneur est responsable de tout dommage fait à la ressource qui n'a pas été mentionné dans le cadre 'Remarque(s) concernant l'état de la ressource' de la présente convention de transfert et qui, le cas échéant, n'apparaît pas sur la(les) photo(s)/(les) vidéo(s) attachée(s) à la convention de transfert, excepté s'il peut être établi que les dommages ne peuvent être attribués au preneur. Dans ce contexte, la responsabilité maximale du preneur correspond au montant de la caution.
9. Durant la période de location, le preneur est responsable de tout risque menaçant la ressource louée, incluant le risque de perte ou de vol. Dans ce contexte, la responsabilité maximale du preneur correspond au montant de la caution.
10. Le preneur est responsable de tout dommage exercé sur l'environnement ou sur d'autres personnes lors de l'utilisation de la ressource louée.
11. Le preneur a l'obligation de payer l'intégralité du montant de la location au plus tard trois jours après la fin de la période de location. Après ce délai, le fournisseur peut imposer au preneur un surcoût de 10% sur le montant dû, sans préjudice à d'autres sanctions permettant de récupérer le montant dû.
12. Le fournisseur n'est pas responsable de (i) toute propriété de la ressource louée qui ne peut être attribué au preneur et qui était présente avant l'écriture de la convention de transfert et qui fut en ce temps-là clairement visible mais ne fut ni mentionnée dans le cadre 'Remarque(s) concernant l'état de la ressource' de la présente convention de transfert ni visible sur la(les) photo(s) et/ou la(les) vidéo(s) attachée(s); (ii) défauts aux modifications apportées ou acceptées par le preneur et des problèmes éventuels que ces défauts peuvent engendrer à la ressource louée à des personnes ou à l'environnement; (iii) des conséquences des défauts qui sont survenus après l'écriture de la convention de transfert; (iv) des conséquences des défauts dont le fournisseur n'était pas conscient lors de l'écriture de la convention de transfert; (v) de tout dommage lié au délai dans le transfert de la ressource excepté s'il peut être établi que ce délai découle d'une négligence grave ou d'une mauvaise intention de la part du fournisseur; (vi) de tout dommage exercé sur des personnes ou sur

l'environnement excepté s'il peut être établi que ces dommages d'écoule d'une négligence grave ou d'une mauvaise intention de la part du fournisseur, ou si ces dommages sont liés à des défauts dont le fournisseur n'était pas conscient lors de l'écriture de la convention de transfert.

Cette convention de transfert devra être régie et interprétée conformément aux lois applicables dans la résidence statutaire ou le lieu professionnel du fournisseur.

Fournisseur et preneur doivent d'abord tenter de régler tout litige lié au transfert d'une ressource par médiation avant d'avoir recours à l'arbitration, à moins que les deux parties ne s'accordent pour agir différemment.

Convention de transfert réalisée à.....(insérer le NOM de la VILLE)
le..... (insérer la DATE).

Signature du fournisseur

Signature du preneur

PS: Cette convention de transfert standard peut être gratuitement téléchargée à partir du site www.ooverlab.com. Elle consiste en un accord qui lie uniquement le fournisseur et le preneur d'une ressource scientifique. Les gestionnaires d'Ooverlab ne seront en aucun cas responsable en cas de dommages résultants de l'usage ou du caractère incomplet voire inapproprié de la présente convention.